

COMMUNE DE SEMBRANCHER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

**Plan d'abornement et tableau des expropriations
Route de Champrateux**

La commune de Sembrancher soumet à l'enquête publique le plan d'abornement et le tableau des expropriations de la route de Champrateux , à partir du 24 mars 2017 et durant 30 jours.

Ces documents peuvent être consultés pendant ce délai au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées par écrit et dûment motivées à l'Administration communale de Sembrancher, Case postale 24, 1933 Sembrancher dans le délai de 30 jours.

Les réclamations formulées après ce délai ne seront pas prises en considération.

Aucune réclamation n'est recevable en ce qui concerne l'exécution générale des travaux et les indemnités fixées par la commission d'estimation.

Sembrancher le 24 mars 2017

Administration communale de Sembrancher